Nations Unies E/CN.6/2015/NGO/193

Conseil économique et social

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-neuvième session
9-20 mars 2015
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social[1]

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[1] La présente déclaration est publiée sans avoir été revue par les services d'édition.

14-65943X (F)

Merci de recycler

Déclaration

Nous, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (la Ligue), en ce centenaire de notre fondation, appelons à des initiatives ambitieuses pour relancer la paix. Nous nous réunirons à la Haye en avril 2015 à l'occasion du 100e anniversaire de notre histoire et de la conférence intitulée « Le pouvoir des femmes pour mettre fin à la guerre », afin de nous attaquer aux racines du conflit et d'élaborer des stratégies pour une paix durable fondée sur la justice, l'égalité et la démilitarisation.

La militarisation et les cultures du militarisme sont des épées à double tranchant contre la paix qui d'une part, exacerbent la violence et d'autre part, épuisent les ressources pour la paix. Le militarisme, comme système de pensée et de pouvoir, dicte l'usage de la violence plutôt que le dialogue inclusif. Le conflit et la militarisation touchent les femmes et les filles différemment et de manière disproportionnée. Les dépenses militaires, l'un des aspects du militarisme, sont incontrôlées et atteignent 1 700 milliards de dollars, soit l'équivalent de plus de 600 ans de budget de base annuel des Nations Unies. L'industrie de l'armement, un autre aspect du militarisme, continue de tirer parti de la guerre. Six pays exportent 74 % des armes de la planète, à savoir les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Chine et la France. Ce fait ne peut être passé sous silence ou ignoré. Un tel accent mis sur les dépenses militaires et la production d'armes n'est pas le chemin qui conduira à la culture de la paix à laquelle nous aspirons.

Le poids du patriarcat – ou subordination des femmes aux hommes au sein de l'État, de la collectivité et de la famille - est perpétué par le modelage social des hommes et des femmes selon les identités sexuelles contrastées, inégales et limitantes d'une masculinité violente et d'une féminité soumise. Les idéologies et la religion exploitées par les acteurs étatiques ou non, en particulier les groupes militants, renforcent encore les traditions patriarcales et conduisent à l'exploitation des femmes et des filles. On ne pourra pas obtenir de paix réelle et durable tant que le patriarcat n'aura pas cédé la place aux principes d'égalité, de dignité et de respect.

La ligue souligne la complexité et l'éventail des difficultés que rencontrent nos membres et nos partenaires dans les contextes nationaux de la Syrie à la Palestine, de la République démocratique du Congo au Mexique.

Les intérêts économiques et le commerce international des armes continuent d'alimenter les massacres en masse de civils qui surviennent aujourd'hui dans de nombreux contextes. En Syrie, les États et la communauté internationale n'ont pas réussi à protéger les civils, tandis que certains continuent à tirer profit de la vente d'armes et d'armements en toute impunité. Cette situation a délibérément attisé le conflit et directement touché les populations civiles, notamment les femmes et les filles, qui subissent de manière disproportionnée les conséquences dévastatrices du conflit, du déplacement et de la violence.

En Palestine, la violence, la destruction, le blocus et l'occupation systématiques ont entraîné la mort et le déplacement de milliers de femmes et d'enfants. En outre, au cours des récentes attaques contre des civils à Gaza, il aurait été fait usage d'armements interdits au niveau international. Pendant des décennies, la Ligue est restée solidaire des femmes de Palestine. Pour s'engager sur le chemin

de la paix dans la région, les Nations Unies et la communauté internationale doivent protéger les droits inaliénables du peuple palestinien.

La discrimination et la violence à l'égard des femmes sont aggravées par les coutumes traditionnelles et exacerbées encore par le conflit. En République démocratique du Congo, par exemple, les femmes continuent de subir les conséquences du conflit et de l'après-conflit, notamment la violence sexuelle à grande échelle, la maladie et le déplacement, et les militantes des droits de l'homme sont souvent menacées en raison de leur engagement politique.

L'impunité, l'inégalité économique et la corruption continuent d'affecter les droits des femmes et les communautés. En Colombie, par exemple, le conflit entre le gouvernement, les Forces armées révolutionnaires de Colombie et d'autres groupes armés ont conduit au recours systématique à la violence sexuelle, en particulier le viol, contre les femmes comme outil de guerre et au déplacement de millions de civils. Au Mexique, l'instabilité et la violence restent élevées dans le contexte de ce que l'on appelle la guerre contre la criminalité organisée, une stratégie fondée sur l'usage de la force et la militarisation.

Le conflit armé ne se traduit pas que par des effets négatifs sur le capital physique, social et humain, mais aussi par la destruction massive de l'environnement naturel, réduisant ainsi les ressources disponibles et les perspectives de développement. Les conflits en Afghanistan, au Liban, en Somalie et dans d'autres pays ont été étroitement liés à la déforestation massive, la dégradation des terres, la pénurie de ressources et la pollution de l'eau et de l'air; tous ces phénomènes ont accentué la vulnérabilité des communautés, qui continuent d'en subir les conséquences à long terme.

La démilitarisation n'est pas seulement une cause pour les pays perçus comme étant en conflit. En Australie, des militantes ont travaillé avec le gouvernement pour montrer qu'elle est aussi pertinente dans les pays sans conflit, dans la mesure où tous les États sont concernés par le commerce international des armes et par l'amalgame erroné entre l'intervention militaire et les fins humanitaires.

La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté recommande à la Commission de la condition de la femme et à la communauté internationale :

- De réduire les dépenses militaires et promouvoir la pleine mise en œuvre du domaine critique E du Programme d'action de Beijing, qui fait le lien entre l'égalité des sexes et l'appel à contrôler les dépenses d'armement excessives, et de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui appelle à ne détourn[er] vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde;
- D'inscrire la prévention des conflits au rang des priorités et d'investir dans la paix en élaborant des programmes en faveur de la justice économique, environnementale, politique et sociale. On peut y parvenir en accordant une priorité, un appui et un financement aux organisations non gouvernementales et à leurs efforts, notamment dans les domaines de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, de la garantie de l'accès à la justice et du renforcement d'une culture de la paix;
- D'assurer et d'appuyer la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les processus et négociations de paix. Il est impératif

d'accroître le nombre de représentantes dans tous les aspects des processus de réforme sécuritaire et des initiatives de désarmement, conformément à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La Ligue exhorte les États à refuser de souscrire à toute négociation de paix qui se déroulerait sans la participation légitime des femmes;

- De protéger les droits fondamentaux des femmes et de promouvoir la pleine application de toutes les obligations. Nous demandons l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, en particulier au titre de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Ligue appelle également à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité;
- De s'engager à ce que les femmes puissent s'exprimer sur les financements et autres moyens pour la mise en œuvre, y avoir accès et en recevoir une part, tout cela sur un pied d'égalité, au cours des négociations concernant le paquet financier pour le développement durable, depuis la Conférence sur le financement du développement durable jusqu'au Sommet pour l'après-2015. La Ligue appelle également les gouvernements à garantir un ensemble concret et pertinent de moyens pour la mise en œuvre destinés à réaliser pleinement le cinquième objectif relatif à l'égalité des sexes et à s'engager à « financer les organisations de défense des droits des femmes »;
- De cesser la vente d'armes qui contribuent à une violation inhérente des droits de l'homme dans les pays comme à l'étranger et de renforcer et d'appliquer effectivement le Traité sur le commerce des armes, notamment l'alinéa 4 de l'article 7, qui exige que l'évaluation des risques et l'application du traité tiennent compte des impacts de ce commerce sur la perpétuation de la violence sexiste;
- De faire du désarmement une réalité et de renforcer et mettre en œuvre les accords relatifs au désarmement, notamment le Protocole relatif aux armes à feu, le Programme d'action relatif aux armes légères et les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Cela devrait inclure des efforts pour renforcer l'égalité entre les sexes, la paix et la sécurité, en veillant à ce que le suivi du plan d'action et l'évaluation incorporent un traitement équitable des deux sexes au sein des organes décisionnels, s'appuient sur des experts des problématiques sexospécifiques, permettent aux femmes de participer au processus et rassemblent des données ventilées par sexe en ce qui concerne l'offre, la gestion, l'utilisation et les conséquences des armes légères;
- D'intégrer les cadres et mécanismes relatifs aux questions des droits de l'homme, des femmes et la paix et la sécurité, et du désarmement de manière à améliorer l'efficacité de la prévention; d'intensifier les efforts visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et à améliorer l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux des femmes dans tous les mandats.

Un siècle après le premier rassemblement des fondatrices de la Ligue à La Haye pour protester contre la première guerre mondiale et l'exclusion du point de vue des femmes, le mouvement des femmes pour la paix et la Ligue appellent à analyser la sécurité sous un angle novateur et à s'efforcer de définir des approches

nouvelles et radicales en ce qui concerne les moyens d'enrayer et de prévenir les guerres et de poser des principes pour une paix permanente.

Les femmes sont opprimées, mais pas impuissantes. Les femmes sont réduites au silence, mais pas muettes. Nous sommes mobilisées afin de prévenir la guerre et de relancer le mouvement pour la paix et les chances d'instaurer la paix.